

# ACADÉMIE DES DALONS



Développons  
Durablement



# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA RÉUNION

## DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN DIFFICULTÉS DE 11 À 25 ANS



### ACADÉMIE DES DALONS

Les mutations profondes et rapides qui ont transformé la Réunion, depuis la départementalisation l'ont propulsée dans la société moderne avec une jeunesse qui porte la Réunion de l'excellence mais qui compte également une part de jeunes en exclusion. Ces mutations ont affaibli les valeurs et les solidarités sur lesquelles était fondée la société réunionnaise traditionnelle.

Cet affaiblissement a brouillé les repères d'une part de la jeunesse touchée par le chômage de masse et le désœuvrement et dont les comportements pouvant être violents représentent une menace pour elle-même et pour la cohésion sociale.

Parce que notre jeunesse est un atout, le projet de l'Académie des Dalons porté par le Conseil Général s'adresse aux jeunes en rupture scolaire, familiale ou social en leur offrant l'opportunité de se réapproprier leur identité, d'exprimer leurs potentialités et de retrouver l'estime de soi indispensable à la construction d'un projet de vie.



Dans cette perspective, l'Académie proposera à chaque jeune volontaire, âgé de 18 à 25 ans, un parcours qui lui permettra de faire l'apprentissage de la vie en communauté, de la responsabilité et de la citoyenneté,

- de découvrir et d'exprimer ses potentialités dans le cadre d'activités culturelles et sportives, de projets humanitaires, de services rendus aux personnes vulnérables et de chantiers d'insertion.
- définir un projet de vie et de s'orienter vers des actions de formation ou d'insertion professionnelle.

Cet accompagnement mobilisera notamment le cadre juridique du service civique et se déroulera sur douze mois répartis en trois phases :

- 3 mois d'internat permettant de resocialiser le jeune et de diagnostiquer ses difficultés,
- 6 mois en externat tournés vers la découverte et l'expression des talents et des potentialités,
- 3 mois de soutien à l'orientation afin de préparer la sortie de l'"académie".

Tout au long de ce parcours, ils seront accompagnés par des intervenants professionnels, d'un "parrain de promotion", choisi pour l'exemplarité de son parcours, et par des tuteurs bénévoles, issus de la société civile chargés de faciliter les démarches du jeune et sa réintégration dans la société.

## DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR LES 11-16 ANS



La Case Soleil à Saint-André

Les internats de prévention sont un dispositif innovant s'adressant à des jeunes âgés de 11 à 16 ans, en situation de problèmes sociaux ou familiales, en rupture scolaire, ou en voie de déscolarisation.

Ces difficultés s'avèrent hautement préjudiciables à leur réussite éducative, à leur épanouissement et à l'apprentissage de la vie en société.

La prise en charge du dispositif d'internat de prévention, entièrement financée par le Conseil Général, d'une durée pouvant aller jusqu'à 180 jours, poursuivra les objectifs suivants :

- Accompagner chaque jeune dans le développement de ses potentialités d'apprentissage et d'expériences favorisant son insertion sociale et professionnelle.
- Offrir un cadre de vie stable, des conditions optimales d'encaissement et de soutien éducatif, artistique, culturel et sportif sur la base d'un parcours personnalisé et sécuriser le jeune.
- Éviter que le jeune rentre dans un processus d'exclusion ou de rupture totale, d'où l'importance de l'étude d'opportunité de la continuité du lien avec son collège d'origine.

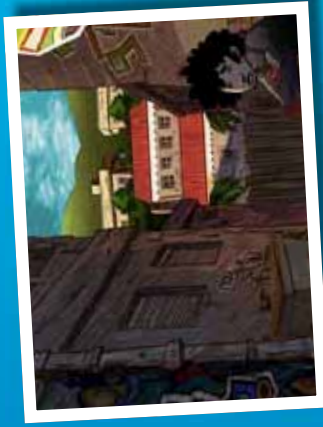
- Restaurer le lien parent/enfant et permettre aux parents de reprendre leur place dans l'éducation de leur enfant.
  - Améliorer la situation scolaire du jeune par la valorisation des acquis et le soutien parental lui permettant ainsi de réintégrer au terme d'une année son établissement scolaire d'origine.
- Cette action nécessite la mise en oeuvre de 3 internats de prévention respectivement implantés sur les secteurs de la Montagne, de Saint-André et de Saint-Leu, chacun disposant d'une capacité de 30 places.

Le site de Saint-André est déjà opérationnel, les sites de Saint-Denis et Saint-Leu ouvriront respectivement en 2011 et 2013.

Le Conseil Général a choisi de confier l'ensemble de la mission de pilotage et de gestion à l'Association Auteuil Océan Indien (A.A.O.), pour un budget de 900 000€ couvrant les périodes 2011 et 2012.

## S.O.S ZAMAL

### PRÉVENTION DES ADDICTIONS DES 13-15 ANS



Afin de répondre aux interrogations des agents de l'Éducation Nationale pour des faits d'alcoolisation excessive ou de consommation de drogues illicites par des collégiens, les services médico-sociaux du Département s'appuieront sur les 4 Points Info Santé du Conseil Général basés dans les arrondissements, formalisant ainsi la nécessité d'un réseau d'accompagnement et d'une coordination des professionnels (Éducation Nationale et Conseil Général) dans la prise en charge de ces collégiens ainsi que d'un accompagnement médico-social prolongé en lien avec les structures de soins ambulatoires.

A l'instar de la Métropole, l'état des lieux des addictions chez les jeunes à La Réunion est particulièrement préoccupant :

De nombreux adolescents âgés entre 13 et 15 ans s'adonnent déjà à la consommation d'alcool, et/ou de cannabis et de récentes études locales font apparaître un contexte de poly-consommation dans les pratiques des usagers de drogues licites ou illicites chez les jeunes.

Afin de compléter les dispositifs existants et amplifier les actions déjà menées, le Conseil Général agit principalement sur le plan de la prévention, la prise en charge des soins relevant de la compétence de l'État, avec la mise en place d'un dispositif d'accueil, d'écoute, de réconfort, d'orientation, de proximité destiné :

- Aux parents inquiets, désarmés, ne sachant que faire pour leurs enfants,
- Aux adolescents confrontés au mélange drogues-alcoolés-médicaments détournés de leur usage.

